

Une action phare  
du plan académique de lutte  
contre la difficulté scolaire  
et de la politique académique  
pour la prévention de l'illettrisme

# Les collèges « dynamique lecture »

*Le dispositif des collèges « Dynamique Lecture » rencontre depuis deux ans un large succès, grâce à la richesse des dynamiques collectives qu'il permet d'engager dans les établissements.*

*Aussi, de nombreux établissements désirent renouveler leur participation ou s'engager dans le projet. Pour la troisième année consécutive, nous sommes heureux d'offrir cette belle opportunité aux établissements de l'académie.*

Lire, écrire, dire et compter constituent le fondement de tous les autres apprentissages réalisés au long de la scolarité obligatoire. A l'heure où les connaissances et les compétences du socle commun sont réaffirmées, la maîtrise de la langue française orale et écrite, apparaît comme la priorité absolue de toutes les politiques éducatives.

Inscrit dans le plan académique de lutte contre la difficulté scolaire, le dispositif « dynamique lecture » participe d'une mobilisation collective engagée au sein de l'académie et des établissements afin de contribuer à prévenir l'illettrisme : il permet de rassembler les acteurs des communautés éducatives autour d'un objectif simple mais exigeant : **pas un élève ne doit quitter le collège sans savoir lire, ni écrire !**

# Les Collèges « Dynamique Lecture » : Pour faire vivre une ambition académique

## Ne laisser personne au bord du chemin

Une partie significative des élèves arrive au collège en n'ayant pas fini d'apprendre à lire, une autre présente des acquisitions fragiles et d'une efficacité variable selon les contextes. Il est donc essentiel d'une part de poursuivre les apprentissages de base du lire et écrire, tant au sein des enseignements journaliers que dans des actions personnalisées, et d'autre part, de mettre en oeuvre quotidiennement des situations de lecture écriture, adaptées et ambitieuses, permettant à chacun de mobiliser et de consolider ses compétences tant dans des situations de réception que de production.

## Apprendre à tous à dire, lire, écrire

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est de faire acquérir à tous nos élèves la capacité de lire et comprendre ce qu'ils lisent. A cette fin, les mécanismes de lecture doivent faire l'objet d'un travail continu de l'école primaire au lycée pour stabiliser les capacités de reconnaissance des mots, identifier et traiter l'information, engager des stratégies de lecture adaptées, assurer un passage régulier à l'écrit, construire les capacités d'expression et de communication tant à l'oral qu'à l'écrit.

Ce dispositif s'adresse à **TOUS LES COLLÈGES** de l'académie sur la base du **volontariat** !

- Il prend appui sur ce qui se fait déjà au sein des établissements et contribue à nourrir les dynamiques engagées. Tout collège même déjà fortement mobilisé sur les questions de lecture/écriture peut donc s'inscrire dans cette démarche partagée s'il souhaite amplifier son action.
- Démarche de mobilisation collective, le dispositif des Collèges « dynamique lecture » est destiné à optimiser les enseignements conduits et à développer les pratiques de lecture. Il appartient à chaque collège de mettre en oeuvre une politique pédagogique et éducative de promotion de la lecture, en fonction de ses besoins et de son projet.
- Le cahier des charges académique constitue le cadre de référence assurant la cohérence d'ensemble des actions engagées. Il se compose d'intentions générales et d'objectifs communs à tous les établissements participants. Chaque établissement qui s'inscrit dans le dispositif collège « dynamique lecture » s'engage à mettre son action en cohérence avec les objectifs du cahier des charges.

*Il appartient aux chefs d'établissements d'engager leur collège sur la base d'un accord consensuel des équipes pédagogiques et éducatives et d'inscrire cette « politique lecture » dans la dynamique du projet d'établissement.*

*Les établissements nouvellement engagés dans le dispositif seront réunis pour une présentation détaillée du dispositif et des pistes d'actions possibles.*

# Collèges « Dynamique Lecture » : Le Cahier des Charges

*Les établissements entrant dans le dispositif des Collèges « dynamique lecture » s'engagent à faire le nécessaire pour :*

- **Assurer l'acquisition, la consolidation et la stabilisation des acquis nécessaires à une lecture fluide, fiable, adaptée,** efficace pour tous les élèves en mettant en oeuvre les situations d'apprentissage, d'entraînement et d'automatisation, au quotidien dans la classe, au CDI, ainsi que lors des actions d'aide et d'accompagnement. Sachant que l'essentiel se joue chaque jour, dans la classe, la mise en oeuvre des différents dispositifs d'aide ne saurait se substituer à la nécessaire prise en compte des besoins de chacun dans l'ordinaire de la classe.
- **Mieux prendre en compte les « lecteurs précaires »**, d'une part en analysant la nature de leurs besoins, qu'ils relèvent de troubles spécifiques de l'apprentissage, d'une faible maîtrise ou d'une pratique restreinte de la langue française, d'autre part en procédant aux adaptations pédagogiques nécessaires en classe, au quotidien et lors d'actions personnalisées.
- **Développer les pratiques de lecture en accroissant les temps et en diversifiant les situations de lecture et d'écriture**, tant dans le domaine des lectures scolaires que dans le domaine des lectures personnelles. Il s'agit de développer et d'optimiser le temps consacré aux lectures prescrites et de contribuer au « goût de lire », à partir d'activités de lecture et d'écriture partagées et de lectures personnelles. Réconcilier lecture scolaire et plaisir de lire et d'écrire constitue un objectif essentiel pour créer le « désir de lire ».
- **Sensibiliser et engager l'ensemble des acteurs de l'établissement pour faire de la maîtrise de la langue une préoccupation partagée.** Si les professeurs de lettres et les professeurs documentalistes ont une responsabilité spécifique dans l'apprentissage et le développement des pratiques de lecture, tous les acteurs de l'établissement, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative, sont concernés par la prévention de l'illettrisme.
- **Engager une politique lecture/écriture sur l'établissement, mobilisant l'ensemble des personnels enseignants et éducatifs, afin d'assurer la convergence de l'action de tous.** Cette politique d'ensemble doit permettre d'une part d'interroger le fonctionnement de l'établissement sur le temps scolaire (Quelles exigences communes ? Quelle cohérence de l'action de chacun ?..) et d'autre part d'assurer la mise en synergie de l'action des partenaires en articulant temps scolaire / temps périscolaire / temps extrascolaire (projets avec les structures culturelles de proximité - intervention d'associations en périscolaire...)
- **Faire du collège un lieu de ressources pour les familles.** Au-delà, il s'agit que l'établissement puisse pleinement contribuer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme en inscrivant son action dans les politiques éducatives menées au sein du territoire concerné.

# Collèges « Dynamique Lecture » : Pour accompagner la mobilisation

## **Des « ACTIONS FORTES »**

seront organisées durant l'année pour soutenir les dynamiques locales et constituer des temps forts, tant pour les établissements qu'au niveau départemental ou académique.

- **Un « Livre de Noël »** sera offert à tous les élèves de sixième des collèges participants pour une incitation à la lecture personnelle. Il sera complété par des pistes d'exploitation pédagogique et par les enregistrements audio des textes.
- **Plusieurs concours** seront proposés pour travailler différents aspects de la maîtrise de la langue sous forme de projets motivants et qui pourront intégrer l'usage des techniques usuelles de l'information et de la communication (TUIC) dans la démarche de production des réalisations.
- **Une journée des Valorisations** sera organisée pour présenter les travaux et récompenser les vainqueurs de chacun des concours académiques.
- **Un travail en réseau** rendu possible dans les districts sous l'impulsion du GPI Prévention de l'Illettrisme.

## **Un ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE**

est mis en place, des formations ciblées sont proposées, des outils ont été réalisés à destination et avec les équipes engagées.

- **L'outil OPAL** (Outil Pour un Autodiagnostic en Lecture) sera proposé aux équipes de direction, avec un accompagnement possible par les corps d'inspection selon les demandes.
- **Un recueil de Fiches Actions** pour la lecture, élaboré par des professeurs documentalistes est consultable et utilisable par tous.
- **Un document de préconisations** élaboré par les corps d'inspection de toutes les disciplines est utilisable pour faire de la maîtrise de la langue une préoccupation partagée par tous les enseignants.
- **La DAAC** a réalisé des Fiches Actions particulières en direction des Collèges participants et accompagnera spécifiquement les établissements engagés dans la réalisation de projets culturels en lien avec la prévention de l'illettrisme (conteurs, écrivains, mise en voix de textes littéraires...).
- **La DATICE** proposera un accompagnement à l'usage des TUIC comme outils d'apprentissage et comme support de lecture débouchant sur des propositions d'activités au sein des établissements.
- **Des formations** au PAF et/ou en Aide Négociée sont consacrées à la prise en compte des élèves « lecteurs précaires » dans leur diversité, afin d'actualiser la réflexion et d'optimiser les pratiques individuelles et collectives.
- Un accompagnement par **la MAPIE** est proposé aux établissements engagés dans la réalisation de projets innovants ou expérimentaux concernant la Maîtrise de la Langue.
- Des formations et un **accompagnement de proximité** seront proposés aux équipes des Collèges « dynamique lecture » en fonction des besoins recensés localement.
- **Une « Lettre de diffusion »** numérique a été créée pour mutualiser les actions engagées et mettre en commun des ressources pédagogiques.
- **Un annuaire de ressources** est en cours de constitution, il recensera les associations partenaires de la lutte contre l'illettrisme et indiquera des pistes possibles pour subventionner les projets engagés.
- **Des partenariats** renforcés sur les territoires (lecture publique, associations - « Lire et faire lire »,...) sont encouragés.